Rapporteur : M. MEDAN

3

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 DECEMBRE 2019

oOo

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2020 - REMBOURSEMENTS ANTICIPES ET MOUVEMENTS PROVISOIRES DE DETTE

oOo

RAPPORT

Cette délibération permet d'ouvrir des crédits budgétaires en investissement afin d'autoriser certaines dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2020.

Il convient en premier lieu d'autoriser les remboursements temporaires d'emprunts grâce aux excédents passagers de trésorerie afin de minimiser les frais financiers. Ces opérations nécessitent l'ouverture de crédits en dépenses et en recettes, sans incidence sur l'équilibre budgétaire, ni sur l'amortissement de la dette contractée.

Parallèlement, comme chaque année, la Ville étudiera d'éventuelles renégociations de la dette, visant à améliorer les conditions financières des emprunts souscrits. Dans l'attente de l'adoption du budget primitif, un crédit de 15 000 000€ est soumis à cet effet à l'approbation du Conseil Municipal.

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant le vote du budget primitif, le Maire, sur autorisation du Conseil Municipal, peut liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget précédent. Pour 2020, la Ville décide donc d'ouvrir ces crédits pour les opérations énumérées dans la délibération jointe à hauteur de 9 100 000€.

Ces crédits seront repris au Budget Primitif 2020.

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2020 - REMBOURSEMENTS ANTICIPES ET MOUVEMENTS PROVISOIRES DE DETTE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires pour permettre certaines opérations d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à des remboursements temporaires de capital de certains emprunts contractés, dans le cadre d'une gestion active de trésorerie et de la dette, préalablement au vote du budget, et d'ouvrir des crédits budgétaires à cet effet dès le début de l'exercice 2020,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir des crédits pour permettre d'éventuels réaménagements de dette, préalablement au vote du budget primitif 2020,

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

CONSIDERANT les opérations concernées, qui pourraient donner lieu à des engagements ou à des mandatements préalablement au vote du budget, en dehors des restes à réaliser repris sur l'exercice 2020,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1er : Décide, dans l'attente de l'adoption du budget primitif de l'exercice 2020, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des remboursements temporaires ou définitifs de capital emprunté dans les limites des clauses contractuelles des prêts concernés à compter du 1er janvier 2020.

ARTICLE 2 : Décide d'ouvrir sur l'exercice budgétaire 2020, des crédits à hauteur de 326 459,36€ imputés en dépenses et en recettes à la fonction 01 - compte 16449 - à des fins de remboursements temporaires de capital.

ARTICLE 3 : Décide d'ouvrir sur l'exercice 2020, dans l'attente de l'adoption du budget primitif, des crédits à hauteur de 15 000 000 €, imputés en dépenses et en recettes à la fonction 01 - compte 166 à des fins de réaménagements de dette.

ARTICLE 4 : Décide d'ouvrir sur l'exercice 2020, dans l'attente de l'adoption du budget primitif, des crédits d'investissement, dans la limite du quart du budget précédent, pour financer, hors restes à réaliser 2019, l'exécution comptable des opérations suivantes :

Désignation des dépenses d'investissement (Chapitres 20-204-21-23-45)	Montants en €
Mobiliers pour les services municipaux	30 000
Equipements et mobiliers pour les établissements scolaires	30 000
Etudes au Groupe scolaire Dunoyer de Segonzac	270 000
Travaux au Groupe scolaire Dunoyer de Segonzac	940 000
Etudes au Groupe scolaire Jean Zay	330 000
Participation de la Ville à la Fosse de plongée	1 700 000
Acquisitions foncières et frais	100 000
Etudes urbaines pour Antonypole	35 000
Fournitures travaux régie et matériels techniques pour la régie bâtiments	65 000
Travaux aménagement bureaux centre socio-culturel du Noyer Doré	35 000
Travaux à l'Hôtel de Ville	140 000
Travaux au Centre André Malraux	45 000
Travaux au parking Parc Heller	20 000
Etudes pour la rénovation Eglise Saint Saturnin	75 000
Travaux pour la rénovation Eglise Saint Saturnin	900 000
Travaux divers et réparations sur les sites municipaux	50 000
Travaux divers imprévus et réparations diverses	50 000
Etudes et travaux liés à l'Agenda d'Accessibilité Programmé	15 000
Diagnostics avant travaux (amiante, plomb, termites)	20 000
Travaux de mises aux normes (ascenseurs, sécurité incendie ...)	70 000
Travaux divers chauffage - Ventilation	40 000
Travaux de peinture, sol, ravalement sur divers sites	30 000
Etudes sur la Gestion Technique Centralisée des bâtiments	20 000
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Schéma directeur énergie	30 000
Travaux de clôture du cimetière rue Emile Glay	195 000
Travaux de sécurité	50 000
Etudes pour la reconstruction du poste de police municipale	70 000
Travaux pour la reconstruction du poste de police municipale	15 000

Désignation des dépenses d'investissement (Chapitres 20-204-21-23-45)	Montants en €
Travaux remplacement garde-corps terrasse Les Rabats élémentaire	15 000
Travaux réfection étanchéité terrasse réfectoire André Chénier élémentaire	50 000
Travaux de sanitaires et assainissement pour l'élémentaire Paul Bert	150 000
Travaux de rénovation du groupe scolaire Ferdinand Buisson	300 000
Travaux de clôture de l'école élémentaire du Noyer Doré	40 000
Travaux de reprise des réseaux enterrés sur diverses écoles	35 000
Travaux au stade Georges Suant	85 000
Etudes pour la rénovation des vestiaires du Stade Velpeau	10 000
Travaux pour la rénovation des vestiaires du Stade Velpeau	10 000
Travaux au centre de vacances Kerjouanno	20 000
Travaux au centre de vacances Samoëns	20 000
Etudes et travaux pour la réhabilitation de la résidence Renaître	100 000
Etudes pour la crèche de l'Aurore	10 000
Travaux pour la crèche de l'Aurore	10 000
Etudes pour la rénovation de la crèche La Comptine	50 000
Travaux pour la rénovation de la crèche La Comptine	850 000
Etudes pour le parc en ouvrage Firmin Gémier	30 000
Etudes pour le parking de l'Hôtel de Ville	10 000
Travaux sur les aires de jeux dans les écoles	5 000
Travaux sur les aires de jeux dans les parcs et squares	5 000
Travaux sur les aires de jeux dans les multi-accueils	5 000
Diagnostics divers (arbres, fontaines, arrosage, jeux, disconnecteurs, enrobés)	25 000
Plantation d'arbres, d'arbustes et de plantes vivaces sur rues et squares	40 000
Etudes de géomètre (relevé, bornages,...)	20 000
Mission Audit, Conseil, Etudes pour les espaces verts	55 000
Aménagements paysagers (fourniture de matériaux pour travaux en régie)	5 000
Aménagements paysagers (travaux divers plantations, sols...)	20 000
Réfection voirie dans parcs et squares	10 000
Travaux de clôtures sur divers sites	15 000
Signalétique des parcs et squares (fabrication et pose)	5 000
Travaux au Centre Technique Municipal	15 000
Fourniture et pose de mobiliers et abris de jardins pour parcs et squares	20 000
Acquisition matériels et outillages espaces verts	10 000
Rénovations des fontaines, des bornes fontaines et réseaux d'arrosage	15 000

Désignation des dépenses d'investissement (Chapitres 20-204-21-23-45)	Montants en €
Avances forfaitaires versées	200 000
Réparations sur les véhicules municipaux	40 000
Acquisition de véhicules	150 000
Frais d'études	25 000
Réseaux câblés	50 000
Matériels de bureau et informatique	150 000
Vidéo-protection	100 000
Travaux pour les parkings en enclos	200 000
Travaux d'éclairage public	50 000
Travaux de voirie pour compte de tiers	150 000
Reconstructions de voirie	300 000
Travaux du bail de voirie	100 000
Revêtements des trottoirs et chaussées	50 000
Travaux de voirie (Circulations douces, aménagements de sécurité ...)	50 000
Travaux d'accessibilité de voirie	50 000
TOTAL	**9 100 000**

ARTICLE 5 – Les crédits précités seront repris au budget primitif de l'exercice 2020.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire